



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Conséquences du déremboursement des médicaments Alzheimer

Question écrite n° 13236

#### Texte de la question

M. Jacques Krabal attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences du déremboursement des médicaments Alzheimer. Il y a deux semaines, dans sa circonscription, se tenait le village des aidants Alzheimer, organisé comme chaque année par l'association Alzheimer Sud Aisne à Château-Thierry. La semaine nationale de prévention et de sensibilisation autour de cette maladie permet de réunir soignants, aidants, structures et malades autour de cette terrible maladie, quatrième cause de mortalité en France. Au mois de juin 2018, cette association, ainsi que l'association France-Alzheimer Aisne avaient sollicité M. le député au sujet du déremboursement de certains médicaments. Le cabinet de Mme la ministre lui avait transmis des éléments sur ce sujet qu'il avait, à son tour, relayés. Mais les échanges auxquels M. le député a participé la première semaine du mois d'octobre 2018 l'amènent à revenir vers elle sur ce déremboursement de médicaments souvent qualifiés de « confort ». En effet, s'il est impossible de combattre la maladie directement, ces médicaments permettent en revanche d'en combattre certains effets et comportements : la régulation de l'agressivité entre autres. Ce n'est pas rien pour les proches des malades qui vivent au quotidien avec une personne qui change et s'éloigne de celle qu'ils ont connu. Ils permettent aussi aux médecins qui suivent ces patients de tisser une relation régulière autour de leur prescription et d'aller plus loin, en proposant d'autres approches. C'est pourquoi il revient vers elle sur ce point pour savoir si son ministère ne peut pas revenir sur ce déremboursement, ce qui permettrait aux malades et à leur famille de vivre plus sereinement malgré la maladie. Par ailleurs, si ce déremboursement était irréversible, il lui demande s'il serait possible de lui préciser les objectifs concrets du budget dédié à la lutte contre cette maladie.

#### Texte de la réponse

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées constituent l'un des grands enjeux de santé publique auxquels sont d'ores et déjà confrontés les pays développés, et notamment la France, qui risque de s'accentuer au cours des prochaines années. Malgré une diminution de la prévalence (en raison de multiples facteurs, tels que l'augmentation du niveau d'études, une meilleure prise en charge des facteurs de risques cardio-vasculaires, etc.), le vieillissement des populations conduira à une augmentation significative du nombre de malades, soulignant la nécessité d'une politique de prévention de ces pathologies. Dans le cadre du plan national maladies neuro-dégénératives 2014-2019 (PMND), le Haut conseil de santé publique a publié un rapport formulant des recommandations pour la mise en œuvre d'une stratégie de prévention de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées. Concernant l'effort en faveur de la détection de cette maladie, l'une des priorités du PMND est le diagnostic de la maladie d'Alzheimer, qui, intervenant souvent tardivement, est source de perte de chances pour les personnes concernées. A cette fin, une stratégie diagnostique a été élaborée, notamment pour renforcer le rôle de la médecine générale dans le repérage précoce et le diagnostic. Les efforts portent désormais sur l'appropriation de cette stratégie diagnostique par les professionnels de santé (communication, formation). Le PMND comprend également des mesures relatives au développement et à la coordination de la recherche. Les caractéristiques communes à l'ensemble de ces maladies (mécanisme de mort neuronale) ont conduit à privilégier une approche coordonnée permettant les synergies entre les recherches sur les différentes maladies neuro-dégénératives. Ainsi, 7 centres d'excellence pour les maladies neuro-dégénératives, reconnus sur le plan international dans le cadre du réseau COEN (Center of excellence in

neuro-degeneration), ont été labellisés. L'organisation et la mise en réseau d'équipes capables de monter des dossiers de qualité permettent à la France de se positionner dans les appels à projets internationaux. En 2015, pour leur première participation à l'appel à projets du COEN, les centres d'excellence français ont été présents dans 7 des 11 projets sélectionnés, dont 4 étaient coordonnés par des équipes françaises. De plus, dans le cadre du PMND, des outils essentiels à la recherche ont bénéficié de financements assurant leur pérennisation, comme le centre de traitement et d'acquisition d'images mettant en réseau une cinquantaine d'imageurs. En matière de recherche, l'augmentation du taux global de réalisation des objectifs du PMND concernant la dynamisation et l'amélioration de la coordination de la recherche, d'une part, et l'amélioration de la compréhension des maladies neuro-dégénératives pour prévenir leur apparition et ralentir leur évolution, d'autre part, nécessitent de renforcer l'effort notamment en faveur des cohortes, de développer les essais thérapeutiques et les biomarqueurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Krabal](#)

**Circonscription :** Aisne (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13236

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [16 octobre 2018](#), page 9215

**Réponse publiée au JO le :** [30 octobre 2018](#), page 9815